

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 JUIN à 20 heures 30

L'an deux mil vingt et un, le **LUNDI 14 JUIN** à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU - Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER, Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY - Patrick BEAUPÈRE - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER - Stéphanie BERTHIER-BECHU - Nicolas GAUBERT.

Absentes excusées :

Michèle DUCHEMIN ayant donné pouvoir à Pierrette LEHAY

Aurélien VULLO-STIENNE ayant donné pouvoir à Caroline BEAUDUCCEL

Secrétaire : Stéphanie BERTHIER-BÉCHU

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du Jeudi 20 mai 2021 est adopté.

Après ouverture de la séance, une présentation de l'organisation des élections du dimanche 20 juin est faite aux conseillers municipaux.

QUESTION 1 Délib 2021-07-33	OPERATION ECLAIRAGE PUBLIC LE BOURGNEUF-LA-FORET / diverses rues – DOSSIER n°RE-13-004-20
--	--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public solaire** relatif au dossier cité en objet.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
102 000,00 €	25 500,00 €	5 100,00 €	81 600,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

La commune bénéficie de l'aide de la DETR d'un montant de **43 690 €** et a sollicité une aide de **16 320 €** dans le cadre du plan de relance Région Pays de la Loire.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

-D'APPROUVER le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :		
A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	81 600 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

-D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mandat entre Territoire d'Energie Mayenne et la commune du Bourgneuf-la-Forêt,

-D'INSCRIRE à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

-DE FIXER à 15 ans la durée d'amortissement de cette dépense

QUESTION 2 Délib 2021-07-34	AVANT PROJET SOMMAIRE TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX SOUPLES AVEC TERRITOIRE d'ENERGIE MAYENNE Rues du Haut-Beauvais, de Bretagne, de Fougères - dossier : EF-13-002-31
--	---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en objet.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	100 000,00 €	75 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
2 -Génie civil de Télécommunication (HT)	30 000,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	25 500,00 €
3 -Eclairage public (HT)	28 000,00 €	7 000,00 €	1 400,00 €	22 400,00 €
TOTAL GENERAL	158 000,00 €	88 000,00 €	7 900,00 €	77 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public **en 2022 et années suivantes,**

-S'ENGAGE à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

QUESTION 3 Délib 2021-07-35	RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE INFERIEUR à 100 ml RENONCEMENT À LA PRISE EN CHARGE - Dossier Territoire d'Energie 53 : CU05303921K4018 – chrono 407
--	---

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la demande du certificat d'urbanisme opérationnel cité en objet et de la desserte en énergie électrique du bâtiment situé :

Parcelle cadastrée C 1282
Sise « La Perchais » à Le Bourgneuf-la-Forêt
Appartenant à Madame Paulette FAUCHEUX et à l'indivision FAUCHEUX
Dossier TE53 : CU05303921K4018 – chrono 407,

il convient de réaliser une extension du réseau d'électricité d'une longueur estimée inférieure à 100 mètres alors que la voie publique existante ne nécessite pas d'aménagement.

En application de l'article L332-15 du Code de l'Urbanisme et conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003, ce raccordement étant exclusif aux besoins du projet, la commune demande à Territoire d'Energie Mayenne de traiter cette opération directement avec le bénéficiaire.

Parallèlement, elle s'engage à ne pas autoriser la desserte d'autres constructions existantes ou futures issues du raccordement considéré sous peine de restituer l'intégralité de la participation financière de 4 120€ supportée par le bénéficiaire.

Le solde des coûts et la taxe sur la valeur ajoutée sont pris en charge par Territoire d'Energie Mayenne.

QUESTION 4 Délib 2021-07-36	RESTRUCTURATION ECOLE PUBLIQUE - APPROBATION SCENARIO DU PROGRAMMISTE - LANCEMENT CONSULTATION D'ARCHITECTE
--	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le choix du cabinet PREPROGRAM de Rennes pour l'étude de programmation de restructuration de l'école primaire « les mille mots ».

Après présentation de 3 scénarios puis d'un 4^{ème} qui propose un phasage dans la réalisation des travaux de l'école à savoir :

1^{ère} phase : réalisation de la partie «élémentaire » et locaux partagés (avec espaces extérieurs)

2^{ème} phase : réalisation de la partie « maternelle » (et finalisation des espaces extérieurs ».

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux de la **1^{ère} phase** est estimée à ce stade de programmation du projet à **1 600 000 € HT** compris bâtiment et espaces extérieurs.

Le Conseil Municipal après exposé et avoir pris connaissance du projet global et de la programmation en deux temps de la restructuration de l'école « les mille mots, par un vote à l'unanimité,

APPROUVE le programme établi par le cabinet PREPROGRAM de Rennes,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre par la procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et L.2123-1 1° du Code la Commande Publique pour la 1^{ère} phase, avec une mise en place de la procédure en deux étapes :

-Appel à candidatures et pré-sélection d'un maximum de 3 candidats,

-Transmission du dossier de consultation aux candidats présélectionnés, remise des offres (avec intention architecturale) et choix.

DONNE tout pouvoir au Maire pour le déroulement de la consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'école.

Michel BOUILLON, Julie CHARPENTIER, Stéphane SABLÉ, Yannick BRUNEAU sont désignés élus de la commission de sélection en charge de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres.

QUESTION 5	COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AMENAGEMENT
-------------------	--

Lilian BEGUE a présenté le projet d'achat de jardinières pour renforcer le fleurissement
-3 pots de 70 cm au carré devant l'entrée de la Mairie et 1 pot pour l'entrée « arrière » du bâtiment,
-1 pot de 70 cm au carré à l'entrée du bourg route de Laval
pour un coût auprès de Espace Créatic de **3 762.90 € TTC**

Des massifs fleuris sont prévus Place du Vieux Marché et au Parc de Morfelon.

Jérôme BENEZET en charge des moutons a précisé l'arrivée du bélier de remplacement et l'achat de 3 livres pédagogiques sur les moutons d'Ouessant déposés dans les deux écoles et à la médiathèque.
Un panneau pédagogique sur les moutons sera installé voie communale des Brosses.

Michel BOUILLON informe l'assemblée :

- du remplacement du panneau d'information en bas de la zone d'activités de la Fontaine pour un montant de **809.88 € TTC** (devis ADA 53).

de la confirmation du garde-corps à poser au-dessus du muret de la médiathèque auprès de Monsieur FAIVRE, métallier feronnier pour un montant de 883.12 € hors installation.

QUESTION 6 Délib 2021-07-37	COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES.
--	--

Julie CHARPENTIER présente les dossiers suivants :

PEDT :

La démarche du PEDT, le retour du questionnaire par les parents ainsi que les objectifs portés dans le document à écrire ont été présentés lors de la réunion du 10 juin en présence des parents, des membres du Comité de Pilotage et Alexis HUAULMÉ des Francas (partenaire dans la démarche).

Il sera présenté au conseil municipal lors de la réunion de juillet.

CLASSE DECOUVERTE

L'assemblée est informée que la classe découverte des élèves de CE de l'école publique à Torcé-Viviers en Charnie ne peut pas se dérouler avec hébergement du fait de la crise sanitaire.

Aussi, le séjour a été réorganisé par la directrice de l'école avec des sorties à la journée sur 3 jours modifiant le coût de la prestation de 314.91 €/élève à 188 €.

L'aide de 90 € votée par délibération n° 2021-01-02 du 11 janvier 2021 est ramenée à **62.50 €** (1/3 de la dépense)

La subvention sera versée sur remise de la liste des élèves ayant participé.

LIVRET DES SERVICES D'ACCUEIL ENFANCE et ADOS

Il est présenté le livret des services extra scolaires qui sera remis aux familles à la prochaine rentrée.

QUESTION 7	.COMPTE-RENDU COMMISSION SANTÉ : communication recherche médecin
-------------------	---

Le Conseil Municipal est informé de la démarche engagée avec la commune de Saint-Ouen-des-Toits pour la recherche de professionnels de santé et principalement de médecins généralistes suite à l'arrêt des docteurs MANDINGOU et EMANUELE.

Une vidéo avec le témoignage de professionnels de santé présents sur le secteur a été réalisée et diffusée sur différents réseaux ciblant les médecins, internes sous le nom de «TOPMEDECIN ».

4 bâches ont été commandées auprès de TALLOT et seront installées sur la commune.

D'autres services seront également mis en place : ligne téléphonique, hébergement dédié, secrétariat externalisé pour un coût de l'ordre de 1 000 €/commune dans un premier temps.

D'autre part, il y a lieu de s'interroger sur les locaux qui pourraient être proposés lors de contacts de professionnels de santé.

A la majorité des membres , une rencontre avec le Docteur Emanuelé permettra de connaître ses intentions d'affectation du cabinet médical.

QUESTION 8 Délib 2021-07-38 Délib 2021-07-39 Délib 2021-07-40	LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE : - Vente lot 7 du lotissement de la Beulotière -Modification vente lot 10 - délib échange terrain lotissement avec M.BODIN
--	---

Vente lot 7

Le Conseil Municipal valide la vente du lot 7 du lotissement de la Beulotière à Monsieur Jérémy NOEL et Constance LOCHIN de 579 m² au prix de 54 € TTC

Acte d'échange et modification lot 10

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un accord convenu en 2013 d'échange de terrain au lieu-dit «La Beulotière » entre la commune et Monsieur Nicolas BODIN domicilié « la Beulotière » 30 rue d'Ernée à LE BOURGNEUF-LA-FORET (délibération du 09/09/2013).

Le bornage a eu lieu mais l'acte notarié n'a pas été signé.

Aussi, la présente décision reprecise les conditions de surface et de prise en charge des frais

Cession par la commune à Monsieur Nicolas BODIN

Parcelle A 2520 (ex A 2467p) d'une superficie de 47 m²

Cession par Monsieur Nicolas BODIN à la Commune

Parcelle A 2518 (ex A 360p) d'une superficie de 71 m²

Suite à l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité

EMET un avis favorable aux échanges ci-dessus à l'euro symbolique et à la prise en charge des frais de bornage et notariés par la commune.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'échange dont la rédaction est confiée à l'Office Notarial FOUGERET/PRODHOMME de Saint-Ouen-des-Toits.

Cette délibération se substitue à la délibération du 9 septembre 2013 n° 2013-09-87.

Cet échange modifie la vente du lot 10 par l'ajout d'une parcelle de 71 m² située en dehors du périmètre du lotissement et qui se trouverait enclavée si elle n'était pas rattachée au lot 10.

Aussi, le Conseil Municipal après exposé à l'unanimité **DECIDE**

1- LA VENTE à Monsieur et Madame Sylvain et Margaux BATY, domiciliés 3 rue du Maine 53240 LA BACONNIERE de :

1-1 La parcelle n° 10 de 441 m² du lotissement de la Beulotière au prix de 54 € TTC le m² soit :

HT	TVA 20 %	TTC
19 845 €	3 969.00 €	23 814 €

1-2 -La parcelle n° A 2518 attenante au lotissement de la Beulotière de 71 m² au prix net de **213 €**

Frais notariés à la charge des acquéreurs

Cette délibération se substitue à la délibération 2021-04-24 du 29 mars 2021.

QUESTION 9 Délib 2021-07-41	MODIFICATIF PLUi – AJOUT COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 26/04/2021
--	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 avril 2021 n° 2021-05-25 sollicitant la prise en compte d'observations au projet du modificatif 1 du PLUi à savoir :

COMPLEMENT OBSERVATION 1 ci-dessus : augmentation des marges de recul le long des voies départementales hors agglomération :

La marge de recul de 10 ml par rapport à l'alignement crée un impact important pour l'urbanisation future de part et d'autre de la RD 137 dite rue Saint-Gilles. Plusieurs parcelles de zonage UB, en bord de voie, sont peu profondes et la marge de recul de 10 ml compliquerait ou ne permettrait pas l'implantation d'habitations (en orange sur le plan).

La vitesse de la portion de voie sur 600 ml, longeant ces bâtis, est limitée à 70.
Aussi, à l'appui du plan joint il est demandé que la marge de recul s'applique au-delà d'une distance de 600ml après le panneau d'agglomération.
(Pièces jointes à l'appui)

OBSERVATION 4 : Retrait du classement en Espaces Boisés Classés en sortie d'agglomération RD 30 en direction de la Croixille :

Un zonage EBC présent sur le PLU communal de 2005 a été reporté par erreur sur le PLUi approuvé en décembre 2019 alors qu'il n'existe ni de haies ni d'arbres qui pourraient être considérés « remarquables ».
Aussi, il est justifié que ce classement soit retiré dans le cadre de la modification 1 du PLUi.

Joint :

- Extrait plan graphique PLU de 2005
 - Extrait source orthophoto de 2013
 - Extrait BD ORTHO 2016 – données Chambre d'Agriculture 53 – Diagnostic paysager
 - Extrait règlement graphique PLUi 2019
- (Pièces jointes à l'appui)

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE les observations ci-dessus qui seront déposées au registre d'enquête publique.

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, dans le cadre des délégations données au Maire est informé de :

- des DIA et Concessions de cimetière 1^{er} semestre 2021

Droit d'Intention d'aliéner du 14 décembre 2020 au 14 juin 2020

Date Arrivée	NOTAIRES	NON DU VENDEUR	Acquéreurs	LIEU	N° de DIA	décision
18/01/2021	Maitre Rémy LEROUX	GEORGET Henri	SEJOURNE Nicolas BOUYAULT Agathe	17 rue du Temple	5303921-0001	NP
27/01/2021	Maître GUILLERON	DUVAL Thierry TINEBRA Calogéra	ROUF Pierrick BONAMI Margaux	11 rue de la Maltonnière	5303921-0002	NP
05/03/2021	Maitre PRODHOMME	BLOT Rémi	Jimmy BROCHARD Clara BERGERAN	37 Rue Principale	5303921-0003	NP
24/03/2021	Maître Joëlle ORY	PILORGE Thierry	LEFORT Cédric	5 Place du Vieux Marché	5303921-0004	NP
01/04/2021	Maître François CORDÉ	EUPHROSINE	LEMESLE	13P Bd des marronniers	5303921-0005	NP
01/04/2021	Maître Matthieu PRODHOMME	LEVEQUE Steeve	GENOUEL Marina	4 Rue du Stade	5303921-0006	NP
21/04/2021	Maitre Frédéric PRODHOMME	Consorts MULIC	VAUGON-COGNARD	2 Rue du Haut Beauvais	5303921-0007	NP

Concessions de Cimetière

N°	Date achat	NOM	PRENOM	DOMICILE	Durée en années	Prix	Année expir°	Réf. plan
927	18/05/2021	VERRON	Nicole	11 Impasse du Trianon LE BGF	30 CU	452,10 €	2051	5D/B3
926	07/05/2021	CORRAIE	Jeannine	La Petite Maugerie BOURGON	30 ans	112,60 €	2051	2D/G8
925	30/04/2021	BECHU	Raymond	16 Les Pommerieux LE BGF	30 ans	112,60 €	2051	1D/G3
924	02/02/2021	JALLU	Colette	4 La Durandais LE BGF	30 ans	112,60 €	2051	3G/B6

-l'attribution d'une aide de 1 531 € pour l'évolution et la sécurisation du site INTERNET sur une dépense de 1 994 € HT

AUTRES INFORMATIONS

Vidéo Conférence de Territoire (Florian BERCAULT) : réunion de territoire des élus

Permanence Nicole BOUILLON et Louis MICHEL le 16 juin à 17 heures à la mairie

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

LUNDI 19 JUILLET

LUNDI 6 SEPTEMBRE

UNDI 4 OCTOBRE

JEUDI 4 NOVEMBRE

JEUDI 9 DECEMBRE

Séance levée à 23 heures 30